



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté,
de la légalité
et de l'environnement**

**Bureau des élections et de la réglementation
EL n° 2026-1**

**ARRÊTÉ CONSTATANT LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PAR COMMUNE DANS
LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE AINSI QUE
LE NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT DANS LA COMMUNE DE MARSEILLE
APRÈS LE RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES CONSEILS MUNICIPAUX
ET DES CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT
DES 15 ET 22 MARS 2026**

Le préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 225 et L. 227 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-1 à L. 2121-3 et L. 2511-1 à L. 2511-8 ;

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon ;

Vu la loi n° 2025-795 du 11 août 2025 visant à réformer le mode d'élection des membres du conseil de Paris et des conseillers municipaux de Lyon et Marseille ;

Vu le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires ,des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu le décret n° 2025-1362 du 26 décembre 2025 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Considérant les chiffres de la population municipale légale des communes du département des Bouches-du-Rhône au 1^{er} janvier 2026 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1: Le nombre de conseillers municipaux par commune dans le département des Bouches-du-Rhône, ainsi que le nombre de conseillers d'arrondissement pour la commune de Marseille sont indiqués dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2: Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa publication :

- soit par voie de recours gracieux formé auprès de monsieur le préfet de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur, préfet du département des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret CS 80001 13282 Marseille Cedex 06 ;
- soit par voie de recours hiérarchique formé auprès de monsieur le ministre de l'Intérieur, place Beauvau, 75800, Paris cedex 08 ;
- soit par voie de recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Marseille - 31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille cedex ou sur www.telerecours.fr.

Article 3: Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, ainsi que les maires des communes du département des Bouches-du-Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les lieux accoutumés et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 6 janvier 2026

Signé

Monsieur Jacques WITKOWSKI

Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

Détermination du nombre de conseillers municipaux à élire

L'effectif du conseil municipal de chacune des communes du département est précisé dans les tableaux ci-dessous :

COMMUNES de 100 à 499 habitants	Population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026	Effectif du conseil municipal, à élire
BAUX-DE-PROVENCE LES	264	11 membres
MEZOARGUES (SAINT-PIERRE-DE-)	229	11 membres
SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	126	11 membres
SAINT-ESTEVE-JANSON	357	11 membres

COMMUNES de 500 à 1 499 habitants	Population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026	Effectif du conseil municipal, à élire
AURONS	555	15 membres
BARBEN LA	868	15 membres
BEAURECUEIL	585	15 membres
MAS-BLANC-DES-ALPILLES	564	15 membres
SAINT-MARC-JAUMEGARDE	1 273	15 membres
SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE	885	15 membres
VAUVENARGUES	1 058	15 membres
VERQUIERES	772	15 membres

COMMUNES de 1 500 à 2 499 habitants	Population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026	Effectif du conseil municipal, à élire
AUREILLE	1 533	19 membres
BELCODENE	2 009	19 membres
BOULBON	1 543	19 membres
CADOLIVE	2 236	19 membres
CHATEAUNEUF-LE-ROUGE	2 376	19 membres
CORNILLON-CONFOUX	1 667	19 membres
EYGALIERES	1 773	19 membres
LAMANON	2 097	19 membres
MAUSSANE-LES-ALPILLES	2 347	19 membres
PARADOU LE	2 159	19 membres
PUYLOUBIER	1 768	19 membres
SAINT-ETIENNE-DU-GRES	2 489	19 membres
SAINTE-S-MARIES-DE-LA-MER LES	2 433	19 membres
THOLONET LE	2 391	19 membres
VERNEGUES	2 166	19 membres

COMMUNES de 2 500 à 3 499 habitants	Population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026	Effectif du conseil municipal, à élire
ALLEINS	2 852	23 membres
CHARLEVAL	2 640	23 membres
MAILLANE	2 775	23 membres
MOLLEGES	2 647	23 membres
ORGON	2 762	23 membres
SAINT-ANDIOL	3 353	23 membres
SAINT-SAVOURNIN	3 397	23 membres

COMMUNES de 3 500 à 4 999 habitants	Population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026	Effectif du conseil municipal, à élire
BARBENTANE	4 266	27 membres
CABANNES	4 595	27 membres
CEYRESTE	4 863	27 membres
COUDOUX	3 825	27 membres
DESTROUSSE LA	4 133	27 membres
EYRAGUES	4 298	27 membres
FONTVIEILLE	3 571	27 membres
GRAVESON	4 698	27 membres
GREASQUE	4 554	27 membres
JOUQUES	4 547	27 membres
MEYRARGUES	3 847	27 membres
MIMET	4 241	27 membres
MOURIES	3 527	27 membres
PEYNIER	3 739	27 membres
PLAN-D'ORGON	3 573	27 membres
ROGNES	4 693	27 membres
ROGNONAS	4 261	27 membres

COMMUNES de 5 000 à 9 999 habitants	Population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026	Effectif du conseil municipal, à élire
BOUILLADISSE LA	6 547	29 membres
CARNOUX-EN-PROVENCE	6 873	29 membres
CARRY-LE-ROUET	5 702	29 membres
CASSIS	6 661	29 membres
CUGES-LES-PINS	6 236	29 membres
EGUILLES	8 479	29 membres
ENSUES-LA-REDONNE	5 757	29 membres
EYGUIERES	7 119	29 membres
FARE-LES-OLIVIERS LA	9 039	29 membres
GEMENOS	6 579	29 membres
GRANS	5 489	29 membres
LANCON-PROVENCE	9 915	29 membres
MALLEMORT	6 166	29 membres
MEYREUIL	6 747	29 membres
NOVES	6 080	29 membres
PENNE-SUR-HUVEAUNE LA	6 605	29 membres
PEYPIN	5 771	29 membres
PEYROLLES-EN-PROVENCE	5 409	29 membres
PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	8 573	29 membres
PUY-SAINTE-REPARADE LE	5 935	29 membres
ROQUE-D'ANTHERON LA	5 459	29 membres
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	5 798	29 membres
ROQUEVAIRE	8 915	29 membres
ROUSSET	5 425	29 membres
ROVE LE	5 246	29 membres
SAINT-CANNAT	6 097	29 membres
SAINT-CHAMAS	8 676	29 membres
SAINT-MITRE-LES-REMPARTS	6 175	29 membres
SAINT-REMY-DE-PROVENCE	9 599	29 membres
SAINT-VICTORET	6 730	29 membres
SAUSSET-LES-PINS	7 574	29 membres
SENAS	6 925	29 membres

COMMUNES de 5 000 à 9 999 habitants (suite)	Population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026	Effectif du conseil municipal, à élire
SIMIANE-COLLOGNE	5 780	29 membres
VELAUX	8 941	29 membres
VENELLES	8 418	29 membres
VENTABREN	5 839	29 membres

COMMUNES de 10 000 à 19 999 habitants	Population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026	Effectif du conseil municipal, à élire
AURIOL	13 037	33 membres
BERRE-L'ETANG	13 832	33 membres
BOUC-BEL-AIR	15 381	33 membres
CABRIES	10 240	33 membres
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	18 455	33 membres
CHATEAURENARD	16 545	33 membres
FOS-SUR-MER	15 862	33 membres
FUVEAU	10 337	33 membres
GIGNAC-LA-NERTHE	10 343	33 membres
LAMBESC	10 024	33 membres
PELISSANNE	11 085	33 membres
PLAN-DE-CUQUES	11 632	33 membres
PORT-DE-BOUC	15 802	33 membres
ROGNAC	12 576	33 membres
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	14 145	33 membres
SEPTEMES-LES-VALLONS	11 995	33 membres
TARASCON	15 396	33 membres
TRETS	10 946	33 membres

COMMUNES de 20 000 à 29 999 habitants	Population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026	Effectif du conseil municipal, à élire
ALLAUCH	21 443	35 membres
GARDANNE	21 597	35 membres
MIRAMAS	26 203	35 membres
PENNES-MIRABEAU LES	22 537	35 membres

COMMUNES de 30 000 à 39 999 habitants	Population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026	Effectif du conseil municipal, à élire
CIOTAT LA	38 477	39 membres
MARIGNANE	33 692	39 membres
VITROLLES	36 758	39 membres

COMMUNES de 40 000 à 49 999 habitants	Population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026	Effectif du conseil municipal, à élire
AUBAGNE	47 529	43 membres
ISTRES	44 292	43 membres
MARTIGUES	48 298	43 membres
SALON-DE-PROVENCE	44 194	43 membres

COMMUNE de 50 000 à 59 999 habitants	Population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026	Effectif du conseil municipal, à élire
ARLES	51 811	45 membres

COMMUNE de 100 000 à 149 999 habitants	Population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026	Effectif du conseil municipal, à élire
AIX-EN-PROVENCE	149 695	55 membres

COMMUNE DE MARSEILLE

Loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon)

Loi n° 2025-795 du 11 août 2025 visant à réformer le mode d'élection des membres du conseil de Paris et des conseillers municipaux de Lyon et Marseille

ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX A LA MAIRIE CENTRALE

Population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026 : 886 040 habitants

Effectif du conseil municipal, à élire : 111 membres

ÉLECTION DES CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT DANS LES MAIRIES DE SECTEURS

Désignation des secteurs	Arrondissements constituant les secteurs	Population municipale authentifiée au 1 ^{er} janvier 2026	Effectifs des conseils d'arrondissement , à élire
Secteur 1	1 ^{er} Arrondissement	72 772	25
	7eme Arrondissement		
Secteur 2	2eme Arrondissement	82 407	27
	3eme Arrondissement		
Secteur 3	4eme Arrondissement	95 065	33
	5eme Arrondissement		
Secteur 4	6eme Arrondissement	123 159	42
	8eme Arrondissement		
Secteur 5	9eme Arrondissement	137 723	47
	10eme Arrondissement		
Secteur 6	11eme Arrondissement	124 282	43
	12eme Arrondissement		
Secteur 7	13eme Arrondissement	155 617	53
	14eme Arrondissement		
Secteur 8	15eme Arrondissement	95 015	33
	16eme Arrondissement		